



Vos dons en faveur de la **Bourse *Jiyuu* – Hugo Sarrade** sont collectés et gérés par la Fondation ParisTech, fondation reconnue d'utilité publique.

À ce titre, vous bénéficiez des avantages fiscaux suivants :

**Vous êtes un particulier**

- ✓ *Impôt sur le revenu (IR) :*

Le régime fiscal du mécénat permet de déduire 66 % du montant du don de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200 du code général des impôts).

- ✓ *Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) :*

L'article 885-0 V bis A du code général des impôts permet aux redevables de l'ISF d'imputer sur leur cotisation, dans la limite annuelle de 50 000 euros, 75 % du montant des dons effectués au profit des fondations reconnues d'utilité publique.

**Vous êtes une entreprise**

Le régime fiscal du mécénat permet aux entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant des dons versés, dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires (article 238 bis du code général des impôts).

Merci de bien vouloir nous retourner le formulaire de don dûment rempli pour nous permettre d'enregistrer votre don.

**Vos coordonnées :**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Pays :

Adresse mail :

**Montant de votre don :**

Adressez votre don à la Fondation ParisTech :

- ✓ **Par chèque** à l'adresse ci-dessous et à l'ordre de la Fondation ParisTech :

*Fondation ParisTech*

*34 bis, rue Vignon*

*75009 PARIS*

- ✓ **Par virement bancaire** en nous demandant, au préalable, les coordonnées bancaires de la Fondation ParisTech à l'adresse mail suivante :

[contact@fondationparistech.org](mailto:contact@fondationparistech.org)

**Un reçu fiscal vous sera envoyé dès réception de votre don.**